



COMMUNE DE
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

FICHE DE RESERVATION DE REPAS - JANVIER 2019

Fiche à compléter et à retourner **impérativement pour le 20 décembre 2018** en mairie
seulement en cas de réservation mensuelle

Famille : _____ Classe : _____
Adresse complète _____
Tél. : _____ Courriel : _____

Jours	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je					
Dates	07	08	10	11	14	15	17	18	21	22	24	25	28	29	31					
Prénoms des enfants																				Nombre total de jours
TOTAL REPAS																				

Toute annulation ou supplément de repas doit être communiqué à la Mairie
au plus tard avant 9 h le jour concerné,
sur le portail parents ou par mail (mairie@saint-christophe-du-bois.fr)
ou par téléphone 02 41 56 92 51.
Toute absence non justifiée entraînera la facturation du repas.